

66. Le Comité a visité le quatrième groupe de brigade d'infanterie, à Soest, en Allemagne, et il a conclu que la brigade n'avait pas tout le matériel nécessaire pour avoir la mobilité voulue. Le Comité s'est demandé ce que valaient, du point de vue militaire, les quatre lance-fusées *Honest John* dont est dotée la brigade.

67. Autant qu'avaient pu s'en rendre compte les membres du Comité, le moral des militaires et de leurs familles est excellent dans les bases qu'ils ont visitées.

68. Le Comité recommande:

- a) Étant donné l'appoint militaire que représentent nos forces armées en Europe, aussi bien que l'effet psychologique que constitue leur présence, les forces canadiennes devraient être maintenues en Europe.
- b) Que soit examiné sans retard s'il y a lieu ou non de faire en sorte que le CF-104 soit en mesure d'accomplir une double tâche.
- c) Que soit étudié le rôle des deux brigades, au Canada, dont la tâche actuelle consiste à servir d'appui à la brigade, en Europe, en cas d'urgence, ainsi que les moyens de transport et la mobilité de ces forces armées, de même que ceux de la brigade du Canada, en Europe.
- d) Que soit immédiatement entreprise une étude relative aux opérations à longue distance en vue de décider du rôle futur le plus approprié pour la division aérienne, lorsque son matériel actuel sera devenu désuet.
- e) Vu la nécessité de la mobilité, qu'on songe de façon particulière à confier à la division aérienne un rôle dans le transport aérien.
- f) Que l'OTAN soit invitée à établir ailleurs les escadrons de CF-104 qui sont postés en France.
- g) Que le groupe de brigade soit doté de véhicules blindés pour les troupes et d'autres moyens appropriés de transport militaire aériens et terrestres d'une grande mobilité.
- h) Que l'OTAN soit invitée à transférer la batterie *Honest John* du groupe de brigade à une formation mieux adaptée du commandement.

69. Pour donner suite au quatrième chapitre, il faudra plus de temps pour examiner le rôle de la Marine royale du Canada et son efficacité dans le SACLANT.

#### CHAPITRE V—NORAD

70. Le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) a été organisé conjointement par les États-Unis et le Canada et a été établi vers la fin de 1957 pour une période initiale de dix ans.

NORAD a principalement pour but de prévenir les autorités militaires et la population de l'imminence d'une attaque aérienne et de défendre le continent nord-américain contre une telle attaque aérienne.

Le système de détection de NORAD, de concert avec le Strategic Air Command, permet aux États-Unis d'utiliser sa puissance au maximum afin de détruire le territoire ennemi si l'ennemi décide d'attaquer le continent nord-américain par la voie des airs.

71. Le Canada fournit 14,700 hommes au NORAD. Ces hommes sont affectés à la Dew Line, à la Pine Tree Line et au SAGE, à North-Bay. Aux bases de Comox (Colombie-Britannique), North-Bay (Ontario), Uplands (Ontario), Bagotville (Québec) et Chatham (Nouveau-Brunswick) soixante-quatre avions